

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE FORMATION

Vendredi 14 juin 2019

à 9h30

Compte rendu

Membres présents :

M Laurent FICHET, inspecteur d'académie
Mme Yamina YESSAD-BLOT, IEN circonscription de Guéret2&ASH
M Benoit DAMIENS, responsable de l'ESPE
Mme Emmanuelle GIRAULT formatrice à l'ESPE du Limousin, site de Guéret
Mme Valérie LEGROS formatrice à l'ESPE du Limousin, site de Guéret
Mme Valérie DEBOUCHE-AUFORT, psychologue scolaire, Guéret
Mme Pascale BERGER, conseillère pédagogique, circonscription de Guéret2&ASH
Mme Dominique BODEVIN, conseillère pédagogique, circonscription d'Aubusson
M Pierre JOLIVET, conseiller pédagogique, circonscription de Guéret 1
Mme Nathalie PINGNELAIN, conseillère pédagogique, circonscription de Guéret 1
Mme Thérèse MACHADO, conseillère pédagogique, circonscription d'Aubusson
M Benjamin LAVAL, conseiller pédagogique, circonscription d'Aubusson
Mme Françoise CHARRAT, DEA école élémentaire Jacques Prévert, Guéret
Mme Claude AUCLAIR, DEA école maternelle Jacques Prévert, Guéret
Mme Patricia CORREIA, EMF école élémentaire Jacques Prévert, Guéret
Mme Amélie AURICOMBE, Représentante du SNUipp-FSU
Mme Solen MARCHE, Représentante du SNUipp-FSU
Mme Isabelle PIQUET, Représentante du SNUipp-FSU
Mme Axelle-Clémence LAFITTE, Représentante des PESA
Mme Nicole JOLIVET, Chargée de mission formation continue
M Mathieu GONCALVES, gestionnaire formation continue DIPER

ORDRE DU JOUR :

- **Bilan sur les formations dispensées au cours de l'année scolaire 2017-2018**
- **Point d'étape sur le réalisé de l'année scolaire 2018-2019**
- **Perspectives de formation pour l'année scolaire 2019-2020**
- **Question diverses**

Monsieur Fichet ouvre la séance à 9h30. Il présente l'arrêté de composition du CDF (remis aux membres).

Monsieur Fichet expose le compte rendu du dernier CDF du 30 mars 2018 déjà remis aux personnels et demande s'il y a des remarques sur celui-ci. Sans aucune remarque, l'IA considère que le compte rendu est validé par le conseil.

Lecture de l'ordre du jour.

1- **Bilan sur les formations dispensées au cours de l'année scolaire 2017-2018 :**

Madame Nicole Jolivet établit le bilan et annonce que toutes les formations sur cette année ont eu lieu.

Sur le total des formations proposées : 69% sont en présentiels uniquement contre 31% hybride (présentiel + distance et/ou autonomie)

Types de formations : (indication du nombre et du pourcentage des journées stagiaires)

Stage : 1275 journées de stage (dont 1/8 à candidature individuelle) ; 46,7% des journées de stage soit 2 jours/PE en moyenne.

Animation : 1456 journées de stage; 53,3 % des journées de stage soit 2.3 jours/PE en moyenne.

Priorités des formations : (indication du pourcentage des journées stagiaires)

171D Savoirs fondamentaux, nouveaux programmes : 41,9 %

171A Formation des nouveaux enseignants aux métiers du professorat et de l'éducation, tuteurs : 12,8 %

171G Réussite éducative : rythmes scol, APC, élèves en situation de handicap, accueil des EANA : 11,5 %

171C Appropriation des nouveaux programmes pour le cycle maternelle : 11,1 %

171H Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe : 6,4 %

Thématiques des formations : (indication du pourcentage des journées stagiaires)

Différenciation pédagogique : 19,1 %

Formations certificatives ASH et autres formations ASH : 15,3 %

Accompagnement des professeurs stagiaires : conduite de classe : 14,3 %

Numérique au sein de la discipline : 13,4 %

Enseignement des mathématiques (école) : 10,5 %

Formation réglementaire des nouveaux directeurs d'école : 8,9 %

Sciences cognitives et mécanismes d'apprentissage : 7,1 %

Autres : 11,4 %

2- Point d'étape sur le réalisé de l'année scolaire 2018-2019

Objectifs des formations : (indication du pourcentage des journées stagiaires)

Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles : 63 %

Adaptation immédiate au poste de travail et à l'évolution prévisible des métiers : 17 %

Formation professionnelle statutaire : 11 %

Formation diplômante : 4 %

Autres : 5 %

Formes des formations : (indication du nombre et du pourcentage des journées stagiaires)

Stage : 1326 jours de stage dont 1/4 à candidature individuelle et 3/4 à public connu ; 42 % des jours de stage

Animation : 1814 jours de stage ; 57 % des jours de stage

Priorités des formations : (priorités situées de 10 % à 20 % de jour stage)

1810 École maternelle – Langage

1811 École maternelle - Épanouissement des élèves

1815 Enseignement des fondamentaux au cycle 2 - Lire et écrire

1816 Enseignement des fondamentaux au cycle 2 – Mathématiques

1817 Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Lire et écrire

1818 Enseignement des fondamentaux au cycle 3 – Mathématiques

Thématiques des formations : (indication du pourcentage des journées stagiaires)

Enseignement des mathématiques (école) : 33,6 %

Enseignement du français (école) : 32,6 %

Formation réglementaire des nouveaux directeurs d'école : 9,5 %

Formations certificatives ASH et autres formations ASH : 7,3 %

Cohérence école-collège : 5,7 %

Accompagnement des professeurs stagiaires : conduite de classe : 3,3 %

Autres : 8 %

2171 jours stagiaires enregistrés sur l'année 2018-2019

Stage à candidature individuelle 2018-2019 :

Trois formations n'ont pas pu être tenues fautes de remplacement pour les stagiaires ou d'une indisponibilité des formateurs :

Module n° : 3846 - ACC254 Former aux compétences de communication et de gestion de conflits. MGEN -> 1j non tenu sur 1j

Module n° : 3861 - ART251 Mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. IEN AUB -> 1j non tenu sur 3j

Module n° : 3866 - MAT252 Préparer la semaine de l'école maternelle. IEN G1 -> 1j non tenu sur 2j

Madame Jolivet indique que l'ensemble des formations qui n'ont pas pu être assurées partiellement ou en totalité seront remises au PDF de l'année prochaine.

Le SNUipp-FSU constate que la formation « Former aux compétences de communication et de gestion de conflits. MGEN » n'est pas présente au PDF 2019-2020.

Madame Jolivet confirme ce fait et rectifie son affirmation.

Stage à public connu désigné ou négocié 2018-2019 :

Quatre formations n'ont pas pu être tenues faute de remplacement pour les stagiaires ou d'une indisponibilité des formateurs, une a été reportée et effectuée :

Module n° : 3820 - NEO001 Accompagner les T1 2PG (8j, 13 PE) ->avec report effectué, tous les jours tenus.

Module n° : 3821 - NEO002 Accompagner les T2 2GP (4j, 15 PE) ->2 j non tenus pour chacun des 2 groupes

Module n° : 3841 - LIA201 Accompagner le cycle 3 : actions école-collège (1j, 12 grp de 8 PE) ->5j non tenus

Module n° : 3842 - NEO203 Accompagner les T3 2GP(2j, 22 PE) ->1 j non tenu pour chacun des 2 groupes

Module n° : 3843 - DIR201 Formation des nouveaux directeurs (2 sem, 14 PE en 2 grp et 3 sem, x PE) ->3j non tenus

Nicole Jolivet explique que certaines formations n'ont pas été tenues soit à cause des problèmes de remplacement que connaît le département, soit parce que les formateurs n'étaient pas disponibles lors de ces créneaux.

Le SNUipp-FSU demande ce qu'il en est pour les collègues n'ayant pas souhaité se rendre à une formation du fait qu'ils n'avaient pas de remplaçant.

Nicole Jolivet indique que ces personnels n'ayant pas signé la feuille d'émargement, ils n'auront aucun jours décomptés-pour la formation.

Le SNUipp-FSU regrette que le manque de remplacement conduise les personnels à devoir faire un choix entre leur classe et leur formation.

L'IA propose que les personnels en question se réinscrivent de nouveau à ces formations qui seront proposées au PDF 2019/2020.

Le SNUipp-FSU demande à quelle date seront reportées les journées de stage non tenues.

Nicole Jolivet indique qu'elles ne seront pas reportées puisque le calendrier est contraint et qu'il manque de formateur.

L'IA indique que les moyens ont été mis sur les formations statutaires.

Le SNUipp-FSU constate et regrette que ce sont les NEO (T2,T3) qui sont particulièrement touchés et que ces formations sont également statutaires.

Nicole Jolivet indique que c'est parce que les T2 et les T3 n'ont pas pu avoir leur seconde partie de stage que des créneaux ont été libérés pour le stage des T1.

L'IA accentue le fait qu'ils ont fait le maximum pour les formations statutaires. Ce n'est pas le constat que fait le SNUipp-FSU.

Le SNUipp-FSU souhaiterait que les jours de stages des T1, T2, et T3 ne soient pas comptabilisés dans leur compte de formation. Cela les empêche d'accéder à d'autres formations qui pourraient leur être utiles en début de carrière.

Nicole Jolivet indique que, comme les formations n'ont pas toutes été tenues, ces jours ne seront pas comptabilisés dans leur compte.

SNUipp 23

3- Perspectives de formation pour l'année scolaire 2019-2020

Intitulés	durée	effectif	Journée stagiaires
Stages avec inscription par les services			
Préparation à la certification du CAPPEI	13 sem	2	130
Formation des nouveaux directeurs	2 sem + 3sem		
Formation des directeurs mis en situation et des chargés d'école nouvellement affectés	2j		
Accompagnement et suivi des PESA	Visites et régulations des EMF	25	60
Accompagner les 19 T1 (2 grp de 9 ou 10)	4j + 4j pr chaque grp	19	152
Accompagner les 14 T2 (2 grp de 7)	2j+2j pr chaque grp	14	56
Accompagner les 16 T3 (2 grp de 8)	2j pr chaque grp	16	32
Accompagner le cycle 3 : actions école-collège	1j x6	8	48
Formation de formateurs	5j	9	45
Enseigner avec un PESA comme complément de service	1j		
Accompagnement des équipes pédagogiques par rapport à une problématique spécifique	1j		
Accompagnement des contractuels	2j		
Coordonner une ULIS dans le cadre de l'école inclusive	1j	15	15
Recevoir en classe un élève accompagné par le RIPI	1j	8	8
Accompagner les PE nouvellement nommés en Creuse ou dispensant pour la première fois l'enseignement de la natation à l'école	1j	8	8
Améliorer le climat scolaire et EMC	1j	8	8
Bilinguisme (4j en dép et 2 réunions aca pour 2 groupes)	4j x 2grp		
Chant choral	2j	3	6
Groupe départemental Maths	3j	6	18
Groupe départemental Français	3j	6	18
Stages à candidature individuelle facultative			
Mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (intégrer : construire les parcours au cycle 1)	2j +1j	8	24
Naître à l'empathie : le jeu des trois figures	1j +1j +1j	8	24
Accompagnement des enseignants recevant des élèves à besoins éducatifs particuliers pour réussir une école inclusive	4j P2 P4	8	32
Préparation CAPPEI en candidat libre	2j +1j	3	9
Améliorer le climat scolaire et EMC	1j	8	8
Préparer la semaine de l'école maternelle	1j	8	8
Formation commune ATSEM – PE	1j	8	8
Carnet de suivi et parcours de l'élève en maternelle (PE de cycle 1)	1j	8	8
Natation : perfectionner les compétences des élèves presque capables de valider l'ASSN (cycle 3)	1j	8	8
Natation : de l'élève terrien à l'élève flottant (cycles 1 et 2)	1j	8	8
Pétanque et molkky : jeux stratégiques de lancer en classes multi niveaux (cycle 2 et 3)	1j	8	8
Cyclisme : de la conception du projet à sa mise en œuvre	1j	8	8

Formation des directeurs

Le SNUipp-FSU23 rappelle ses valeurs vis-à-vis de la formation de directeur : deux formations distinctes sont prévues pour les nouveaux directeurs et les « mis en situation » et chargés d'école. Quand pour les premiers, 5 semaines de stage sont prévues, les seconds n'ont le droit qu'à seulement 2 jours. Pour le SNUipp-FSU, un directeur « mis en situation » ou chargé-d'école rencontre exactement les mêmes problématiques et demandes institutionnelles que les nouveaux directeurs et auraient également besoin d'une formation complète d'autant plus que la plupart d'entre eux n'ont jamais occupé de poste de direction.

L'IA répond qu'il est possible de faire preuve de souplesse pour les personnels qui exprimeraient le besoin de bénéficier de la formation des nouveaux directeurs. Il indique qu'une analyse sera effectuée afin de savoir quelle personne pourrait bénéficier d'une formation plus longue.

Les conseillers pédagogiques indiquent qu'ils sont souvent en lien avec les directeurs « mis en situation » et qu'ils restent disponibles pour les chargés d'école.

Pierre Jolivet dit que certains ont déjà de l'expérience et qu'ils n'ont pas besoin d'une formation complète ce que le SNUipp-FSU conteste, une formation est toujours utile et appréciable.

La formation des directeurs se fera pour 3 jours au niveau académique et le reste se fera sur le département d'affectation.

Support PESA

Benoit Damiens intervient sur l'accompagnement des PESA qui est de 1 jour. Il indique que le nombre de jours n'est pas suffisant pour un bon accueil des PESA.

L'IA appuyé, par les CPC, répond qu'il s'agit des binômes classes des PESA. Ils indiquent qu'une semaine d'observation dans la classe du binôme, avec le binôme est également prévue en début d'année prochaine.

Le SNUipp-FSU23 se satisfait que cette année l'administration ait invité les personnels à se porter volontaire ou non pour accueillir un PESA dans leur classe pour la rentrée prochaine. Il regrette cependant que ces vœux n'aient pas été respectés pour certains de ces collègues.

L'IA rappelle que cette année il a fallu trouver 25 supports de stage et que ce nombre conséquent n'a pas permis de faire un choix. Trois personnels vont devoir accueillir un PESA contre leur volonté. L'IA regrette également cette situation qui se fait au détriment d'un bon accueil des PESA concernés.

Valérie Legros indique qu'ils sont en réflexion quant aux nouvelles maquettes de l'INSPE et que la mutualisation des compétences sur l'accompagnement des PESA est l'un des axes de cette réflexion. Elle souhaite que l'ESPE puisse faire appel, aux besoins, à l'EN et à l'inversement que l'EN fasse appel à l'ESPE. Il devrait y avoir également une mutualisation des compétences également entre les trois sites de l'académie.

Psychologue scolaire

Valérie DEBOUCHE-AUFORT regrette qu'aucune formation ne soit encore proposée pour les psychologues scolaires l'année prochaine. Elle demande à ce que toutes facilités soient données pour les psychologues du département afin qu'ils participent au congrès de l'AFPEN qui est organisé tous les ans à Paris, demande formulée depuis plusieurs années.

L'IA indique qu'il devrait être possible de faire preuve de souplesse pour les psychologues.

Concernant la formation du jeu des trois figures qui est menée par les psychologues sur le département, cette année 15 candidatures ont été enregistrées pour la formation notamment sur celle du jeu du portrait. Toutes n'ont pas été acceptées et c'est regrettable !

Formations d'1 jour

Le SNUipp-FSU23 indique que de nombreux collègues trouvent que les formations organisées sur une journée sont trop courtes et qu'ils aimeraient au moins un temps institutionnalisé de retour suite à celles-ci afin, notamment, de pouvoir prendre le temps d'échanger suite à la formation.

L'IA indique qu'il est difficile de proposer plus de jours de formation sur un calendrier déjà contraint.

Un CPC propose d'organiser ces formations sur deux demies-journées. Pour le SNUipp-FSU, alors que l'IA peine à indemniser tous les déplacements pour les stages se déroulant sur une journée, les organiser sur demies-journées doubleraient les sommes engagées.

L'IA entend néanmoins la demande des collègues et va réfléchir sur la situation.

Formations CP/CE1 dédoublés

Ces formations auront lieu au niveau académique. Seuls les enseignants nouvellement nommés en CP/CE1 dédoublés bénéficieront d'une formation. Pour les enseignants de CE1, la formation portera sur les mathématiques.

Contractuels

Le SNUipp-FSU23 constate avec regret qu'une formation de deux jours pour accompagner les contractuels est prévue ce qui acte pour cette année et les années à venir le recours à ces personnels. Cet acte démontre le peu d'ambition que peut avoir l'IA pour le service public dans le département.

L'IA répond qu'il fait tout son possible pour ne plus y recourir (plus de PESA, des permutations à plus 6 ..) mais qu'il reste réaliste quant aux besoins du département et ne peut pas promettre de ne pas embaucher de contractuels l'année prochaine. Cette année il y en a 15, l'année prochaine, il en espère entre 5 et 10.

Le SNUipp-FSU23, malgré son opposition à l'emploi de contractuels, indique que 2 jours de formation c'est trop peu quand on sait que ces personnes n'ont bénéficié d'aucune formation pouvant les aider à enseigner en école primaire par ailleurs.

Nathalie PINGNELAIN répond qu'ils ont énormément accompagné individuellement par les CPC. Ce qui constitue pour elle une formation de qualité, individuelle et suffisante.

L'IA reçoit notre argument mais est contraint par le calendrier de formation.

Le SNUipp-FSU23 propose dans ces conditions d'intégrer certains contractuels dans la formation T1.

L'IA répond qu'il est possible de faire preuve de souplesse selon les besoins de chacun.

Le SNUipp-FSU23 demande également à ajouter dans le plan de formation, une formation au concours qui faciliterait l'accès des contractuels au statut et leur ouvriraient le droit aux 8 jours de congés réglementaires pour la préparation au CRPE. Le SNUipp-FSU 23 rappelle la position de l'IA qui a refusé en CAPD de leur dégager du temps pour cette préparation puisqu'aucune formation n'était prévue dans le département !

L'IA ne peut répondre à cette demande puisqu'il s'agit d'une question, pour lui, académique. Il va se renseigner.

Le SNUipp-FSU23 indique que l'administration ne favorise pas l'obtention du CRPE pour ces personnels et que l'on se passe ainsi d'un vivier de futurs fonctionnaires formés et intéressés pour rester sur le département de la Creuse.

AED

Le SNUipp-FSU23 demande ce qu'il en est de la situation des AED l'an prochain. Il rappelle à l'IA que deux écoles ont fait acte de candidature pour accueillir des AED en contrat de pré-professionnalisation à la rentrée : l'école maternelle M. Curie de Bourganeuf et l'école de Saint Sulpice le Dunois.

Le SNUipp-FSU23 se demande où en est le recrutement des AED ?

Le SNUipp-FSU23 ne comprend pas pourquoi aucune formation n'est prévue au PDF pour l'accompagnement des tuteurs des futurs AED.

Mme Valérie Legros indique que l'ESPE académique étudie ce sujet. Il semble compliqué de dégager, des emplois du temps des étudiants, des temps communs à tous les AED pour leur stage en classe puisqu'ils viennent de parcours universitaires divers. Ils essaient actuellement de travailler avec les licences EAC et Sciences de l'éducation. Pour la première, il ne devrait pas y avoir de soucis quant à la seconde, disposant de 200 étudiants, il semble impossible de travailler les emplois du temps en fonctions des quelques AED de la promotion.

Le SNUipp-FSU23 note donc que les étudiants seront obligés d'effectuer leur stage sur leur temps d'université, au détriment de leurs études.

Le SNUipp-FSU23 demande quel remboursement est prévu pour les frais de déplacement de ces étudiants sur leur lieu de stage. Tout en sachant, qu'en plus, la grande majorité, voire la totalité de ces stagiaires sont en formation à l'Université à Limoges. Les frais de déplacement engagés ne seront donc pas anodins et doivent être considérés parce qu'ils seront considérables !

Mme Emmanuelle GIRAULT indique que les AED recevront une rémunération mensuelle de plus de 600 € par mois et que cela suffirait bien à compenser les frais de déplacements.

Le SNUipp-FSU23 demande comment les 8h de stage par semaine seront organisés sachant qu'une journée de classe en présence élève ne comptabilise que 6h. Les AED devront-ils venir plus tôt le matin ou repartir plus tard le soir afin

de participer à l'organisation de la classe ? Leur temps de pause méridienne est-il compté ? De plus, s'ils doivent effectuer ces stages sur une seule journée, elle doit être libérée dans leur emploi du temps universitaire.

Mme Emmanuelle GIRAULT indique qu'il est impossible de dégager un temps commun à tous les étudiants pour qu'ils soient en stage tous au même moment. Elle imagine qu'il serait possible, pour les AED, d'organiser leur stage comme ils le souhaitent. Elle indique qu'il serait, à priori possible de faire 2h de stage par jour. Elle explique aussi que, pour elle, les emplois AED s'apparentent à des stages de préprofessionnalisation rémunérés et que, par conséquent, les AED pourraient organiser leur stage sur leur temps libre.

Le SNUipp-FSU23 note que si une telle organisation devait se faire, les frais de déplacements pour se rendre sur le lieu de stage seraient d'autant plus conséquents !

Le SNUipp-FSU23 demande si, comme prévu par les textes initiaux, les L3 et les M1 pourraient être amené à effectuer des remplacements prévus et que cela est tout à fait inadmissible ! Le SNUipp-FSU23 continue à demander à ce que seuls des enseignants formés puissent se retrouver face aux élèves en classe.

L'IA répond qu'il est hors de question que les AED effectuent des missions de brigade.

Le SNUipp-FSU23 dénonce ce recrutement de personnels précaires au détriments d'enseignants formés . Il luttera encore et toujours pour la défense d'un service public de qualité !

Animations pédagogiques

Nicole Jolivet rappelle que les PESA doivent effectuer 9h d'animations pédagogiques puisqu'ils sont à mi-temps. Ces formations seront organisées par les tuteurs accompagnant.

L'an prochain la formation s'orientera sur une logique de circonscription et thématique pour les maths alors qu'elle restera sur une logique de cycle en français en articulation avec les collèges pour le cycle3. Les collèges seront regroupés par 3 ou 4. L'IA ouvre la réflexion sur le contenu de ces formations.

Intitulés	durée
Cycle 1 Français IEN Guéret 1	9h
Cycle 2 Français IEN Guéret 2-ASH	9h
Cycle 3 Français IEN Aubusson	9h
Mathématiques IEN Guéret 1	9h
Mathématiques IEN Guéret 2-ASH	9h
Mathématiques IEN Aubusson	9h

Benoit Damiens rapporte en point positif d'ouvrir sur le collège la formation du cycle3 français.

Le SNUipp-FSU regrette que les formations soient exclusivement dédiées aux maths et au français même s'il a conscience qu'il s'agit d'une directive ministérielle.

L'IA fait la part des choses entre le contenant et le contenu et affirme qu'il est possible de travailler la langue autrement que par la grammaire, il donne l'exemple de la musique.

L'IA indique que les animations mathématiques se déclineront de la façon suivante :

- 3h en présentiel
- 3h en autonomie à l'école en réunissant tous les collègues d'un cycle
- 3h en présentiel

Il annonce que la différenciation pédagogique est la pensée transversale de ces animations.

Le SNUipp-FSU demande ce qu'il en est de la formation école et cinéma qui est un dispositif très suivi sur le département?

L'IA indique qu'il est possible de l'intégrer aux animations de français, du moment que cela reste cohérent.

Dominique BODEVIN annonce qu'un Kit Cinéma a été envoyé dans la circonscription, elle n'a pas eu le temps de bien l'étudier pour le moment mais tiendra les collègues informés.

Les EMF se réuniront en début d'année scolaire pour se répartir les missions et anticiper les formations.

4- Questions diverses

INSPE Maquette du master MEEF : La nouvelle maquette de formation sera-t-elle mise en place dès la rentrée prochaine ? Quel est le calendrier envisagé pour sa mise en place ?

L'ESPE indique que la maquette de master MEEF reste inchangée à la rentrée prochaine. Par contre, il est dans l'incertitude quant à la maquette de formation prévue. Elle devrait être mise en œuvre dès la rentrée 2020 mais rien n'a encore été communiqué. Il en va de même pour le passage transfert officiel de l'ESPE à l'INSPE le statut pourrait changer dès septembre 2019 mais aucune information officielle n'a encore été diffusée à ce sujet. Ils sont en attente de directives ministérielles.

Formation Continue des EMF : Quelles sont les suites données à la webdiffusion où ont été convoqués, avant d'être invités sans frais de déplacement à Limoges, les EMF creusois ? Une formation est-elle envisagée pour les EMF ?

Il y a eu 4 webdiffusion d'organisées cette année dont 2 académiques. Effectivement, une n'a pas pu être tenue sur le département pour des raisons qui échappent à l'IA.

Le SNUipp-FSU23 dénonce cette injustice entre les EMF de l'Académie, il indique que les EMF de Haute-Vienne avaient reçu une convocation pour cette webdiffusion, ils ont alors pu se faire rembourser leur frais de déplacement, au contraire des EMF de la Creuse qui ont seulement été invités ! Sans parler des EMF de la Corrèze qui n'ont même pas eu l'information ! Le SNUipp-FSU23 dénonce ces différences de traitement et demande que cela ne se reproduise plus.

Emplois du temps des PESA : Nous demandons un accès aux emplois du temps ESPE des PESA.

Benoit Damiens indique qu'il suffit de les lui demander. Un accès pour le SNUipp-FSU est possible. Il communiquera un code de connexion prochainement.

Remboursement des frais de déplacement et des frais de mission : Quelles formations ont été remboursées (académiques et départementales) ? Quelles formations sont encore en attente et quel est l'état des enveloppes budgétaires ?

PESA 23700€ d'engagé pour la période de septembre à avril, il reste à payer 6500€ pour la période de mai à juillet

Formation : 5094€ d'engagé pour l'année, 10332€ restent à payer au 13/06/19

Personnels stagiaires 2018-2019 : Quels avis ont été donnés par l'ESPE et par les IEN ? Quels sont les personnels concernés par un entretien à la commission de titularisation et pour quels motifs ?

Question qui devrait être traitée en CAPD. 2 ou 3 PESA seraient concernés.

Amélie AURICOMBE, Solen MARCHE et Isabelle PICQUET pour le SNUipp-FSU23

SNUipp 23